

**49339 - REGLEMENT DU JEU INSTANTS GAGNANTS
TCL C72**

1 maillot collector TCL POGBA sérigraphié d'une valeur de 100€ à gagner

DU 27 AVRIL 2021 AU 18 JUILLET 2021

Article 1 : Organisation

La société TCL EUROPE au capital de 802 175,00€, dont le siège social est situé TCL Europe 9- 15 rue Rouget de Lisle 92130 Issy les Moulineaux, France, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro B 824 094 528 (ci-après désignée, l'« Organisatrice ») organise un jeu avec obligation d'achat du 27/04/2021 au 18/07/2021 minuit (jour inclus).

Article 2 : Participants

Ce jeu avec obligation d'achat est exclusivement ouvert aux personnes majeures, résidant en France métropolitaine (Corse, Monaco et DOM TOM compris).

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus, ainsi que les membres du personnel de l'Organisatrice, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint et les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

L'Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

ETAPE 1 : ACHETEZ

Achetez, entre le 27/04/2021 et le 18/07/2021 inclus, un téléviseur TCL parmi les références éligibles ⁽¹⁾ à l'offre dans un magasin participant à l'opération et participer à l'offre de remboursement associée.

ETAPE 2 : CONNECTEZ-VOUS

Connectez-vous sur le site <https://promotions-tcl.fr>. Sélectionnez l'offre TCL ODR C72. Si vous ne disposez pas d'accès Internet, appelez le 04 86 91 41 27. Référence à rappeler : 49339 (appel non surtaxé – du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00). Vous pouvez suivre votre participation sur le site <https://promotions-tcl.fr> dans l'onglet « suivre votre participation ».

ETAPE 3 : ENREGISTREZ VOTRE DEMANDE DE PARTICIPATION

- Créez votre compte ou identifiez-vous sur le site https://promotions-tcl.fr/fr_FR/ si vous avez déjà un compte
- Cliquez sur la vignette de l'offre C72
- Complétez et validez vos informations personnelles
- Complétez et validez vos informations d'achat
- Téléchargez :

- La copie de la facture de votre téléviseur TCL, datée entre le 27/04/2021 et le 18/07/2021
- La photo du numéro de série de votre téléviseur TCL, situé sur la plaque signalétique à l'arrière du produit.
- La photo du code-barres de votre téléviseur TCL après l'avoir découpé sur le carton d'emballage. (Les photos de codes-barres non découpé ne seront pas acceptées)
- Si l'enseigne d'achat dispose d'une page d'avis, vous pouvez déposer votre avis sur le produit en fin de parcours via le lien proposé

ETAPE 4 : CONFIRMATION

VALIDEZ votre inscription pour découvrir immédiatement si vous avez gagné le maillot collector POGBA

⁽¹⁾ références produits éligibles disponibles en annexe.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par « L'organisatrice » sans que celle-ci n'ait à s'en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

Article 4 : Gains

Est mis en jeu 1 (un) seul maillot collector TCL POGBA sérigraphié d'une valeur estimative de 100€ TTC à gagner.

La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation.

L'Organisatrice se réserve le droit de remplacer les primes par des produits de valeurs équivalentes ou supérieures dans l'éventualité où ceux proposés dans la liste n'étaient plus disponibles au moment de la remise des lots. En cas de refus de la part du gagnant, la victoire serait nulle et la dotation annulée.

Article 5 : Désignation du gagnant

Le jeu est basé sur le principe des instants-gagnants. La validation du formulaire coïncide à une connexion à un instant T préalablement établie de manière informatique et aléatoire et désignant un lot correspondant.

L'instant gagnant dit « ouvert » est prédéterminé pour un jour, une heure, une minute et une seconde, d'une façon aléatoire et préenregistrés par un huissier de Justice.

L'Instant-gagnant est déposée auprès de la SCP AIX JUR'ISTRES (dépositaire du présent règlement, voir article 13 du règlement), Huissiers de Justice Associés à AIX EN PROVENCE (13090), 395 route des Milles, Résidence du Soleil.

Le premier participant qui valide son formulaire d'inscription en cliquant sur le bouton « Valider » tandis qu'un instant gagnant est ouvert, gagne le lot correspondant. Un instant gagnant mis en ligne reste ouvert jusqu'à la première validation reçue.

Les participants dont la validation du formulaire ne coïncide pas avec l'instant gagnant ne remportent aucun lot.

Le gagnant recevra un email de confirmation de gain qui fera seule foi de l'attribution du lot, sous réserve de la vérification des preuves d'achat exigées (soit dans un délai d'environ 5 jours à compter de la date de sa participation) confirmant la conformité du dossier. En cas de non-conformité le participant perdrait le bénéfice de son lot.

Article 6 : Annonce du gagnant

Le gagnant sera informé par email.

Article 7 : Remise des lots

Le gagnant dont le dossier est complet et conforme sera informé par email.

Le gagnant du maillot collector TCL POGBA sérigraphié recevra sa dotation par voie postale sous 6 à 8 semaines aux coordonnées indiquées sur son formulaire de participation et sous condition que son dossier soit conforme aux modalités listées en article 3.

Le gagnant s'engage à accepter le lot tel que proposé sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ce lots ne pourra faire l'objet de demandes de compensation.

Les frais d'expédition du Lot seront à la charge de la Société Organisatrice. Si le Gagnant refuse le Lot, les frais de retour seront à la charge de ce dernier.

L'Organisatrice se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer le lot annoncé, par des lots de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de l'opération font l'objet d'un traitement informatique par TCL France, responsable de traitement, afin de gérer le remboursement de ses offres commerciales sur ses produits et services (sur le fondement de l'exécution d'un contrat). Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont destinées aux services marketing de TCL France. Les données sont conservées pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'opération.

Les données collectées font l'objet d'une transmission à un prestataire situé en France, la société Qwamplify Activation - 135 avenue victoire 13790 ROUSSET France – R.C.S.832 225 122, pour la gestion de l'organisation du jeu.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 sur l'informatique et les libertés et au Règlement général sur la protection des données, vous disposez, d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, d'effacement sur les informations qui vous concernent, d'un droit d'opposition à la prospection ou pour motif légitime, d'un droit à la limitation du traitement et à la portabilité, ainsi que d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès en vous adressant à : TCL Europe 9- 15 rue Rouget de Lisle 92130 Issy les Moulineaux, France. Pour plus d'informations sur le traitement et la protection de vos données à caractère personnel, connectez-

vous sur l'adresse suivante : <https://my-tcl.com/fr/contact?type=data-protection>. En cas de différend relatif au traitement de vos données, vous disposez également du droit de déposer une réclamation auprès de la CNIL: <https://www.cnil.fr/fr/contacter-la-cnil-standard-et-permanences-telephoniques>

Article 9 : Règlement du jeu

Le règlement du jeu est déposé à SCP AIX-JUR'ISTRES, Huissiers de Justice associés titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée Impasse Le Grassi 13100 AIX-EN-PROVENCE.

Le règlement sera consultable gratuitement sur <https://promotions-tcl.fr>

L'Organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant auprès de la SCP AIX-JUR'ISTRES, Huissiers de Justice associés titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée Impasse Le Grassi 13100 AIX-EN-PROVENCE.

Article 10 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu et le présent règlement compris sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site du jeu ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Article 11 : Responsabilité

La responsabilité de l'Organisatrice ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit.

L'Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou le gagnant du bénéfice de leurs gains.

L'Organisatrice ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation de la dotation par le bénéficiaire dès lors que le gagnant en aura pris possession.

De même, l'Organisatrice, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que le gagnant en aura pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge du gagnant sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à l'Organisatrice, ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Article 12 : Litige & Réclamation

Le présent règlement est régi par la loi française.

Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du jeu à l'Organisatrice. Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée.

ANNEXES

Catégories et montants maximum de remboursement :

Catégorie	Montant du remboursement
Téléviseur C72 ⁽¹⁾	Jusqu'à 200€*

⁽¹⁾ Le montant de remboursement diffère en fonction de la référence achetée.

Références éligibles :

Téléviseur C72	50C725 ; 50C722 ; 50C721
	55C725 ; 55C722 ; 55C721
	65C725 ; 65C722 ; 65C721
	75C725 ; 75C722 ; 75C721